ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

En exercice : 29 **Présents : 21** **Absents : 8** **Procurations : 4** **Votants : 26** **Date de convocation :** **Le 30 juin 2022**	**L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire.** **Membres présents : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent (arrivé à 21h50), Mme CLEMENT Katia, Mme COLLIN Armelle, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELÉPINE Véronique (arrivée à 21h), M. DENOT André (arrivé à 21h), Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, M. FOURRÉ Johnny, Mme GARDIN Isabelle, M. GROMELLON Jacques (départ à 22h10), Mme GUÉRIN Monique, M. PAYEN Jérôme, M. ROBERT Daniel, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle.** **Absents : Mme BOUVIER Myléna, Mme CHAUVIN Véronique (pouvoir à Mme CLEMENT), M. DECHANCÉ Éric (pouvoir à M DENOT), M. GEORGES Arnaud (pouvoir à M FOURRE), Mme LEGENDRE Céline, M. MOUBECHE Damien, M. ROBIDEL Sébastien (pouvoir à M BELLOIR), Mme ROGER-THÉAULT Valérie (pouvoir à Mme DELEPINE).** **Secrétaire de séance : Daniel ROBERT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses proposées : renommer le groupe scolaire, demande de subvention à l'association des Amis du Souvenir et de la Liberté, remboursement de Madame SORRE suite à une annulation de location de la salle de Cormeray.

2022/45: Aménagement des locaux de la mairie pour permettre l'accueil d'un espace France services-Sollicitation de subvention de l'Etat

Vu le projet d'aménagement des locaux au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 juin 2022
Considérant que le projet est estimé à 255 000€ et qu'une aide de 50% est sollicitée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE l'opération
- ARRETE les modalités de son financement
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour la réalisation de ce projet et à entreprendre toute démarche nécessaire à sa réalisation

2022/46 : Aménagement d'une aire de jeux et installation de sanitaires cours de la victoire - Sollicitation de subvention de l' Etat

Vu le projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'installation de sanitaires automatisés cours de la Victoire
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE l'opération
- ARRETE les modalités de son financement
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour la réalisation de ce projet et à entreprendre toute démarche nécessaire à sa réalisation

2022/47 : Demande de subvention pour l'étude de restauration des Eglises de Vessey, Ardevon et Les Pas

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 juin 2022

Considérant que la proposition du groupement Ylex pour l'étude de restauration des églises de Vessey, Ardevon et Les Pas s'élève à 44 320 € HT

Considérant que la Commune est susceptible de bénéficier d'une aide du Département de la Manche de 20 à 25% du montant HT de l'étude

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à solliciter cette subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de cette demande

2022/48 : Attribution d'une subvention au profit de l'Association Handibaie

Vu la demande de l'association Handibaie de prise en charge des frais de déplacement de ses bénévoles lors de la journée « balade sur les rives du Couesnon » le 18 juin dernier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ATTRIBUE une subvention de 130€ à l'association Handibaie

2022/49 : Lotissement Philipotte Centre et Sud : Dépôt des permis d'Aménager

Vu les esquisses et le projet de règlement proposés par le maître d'œuvre

Vu les observations formulées par la commission aménagement du territoire, urbanisme et environnement du 29 juin 2022 sur le projet de règlement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à déposer les permis d'aménager pour les lotissements Philipotte Sud (9 lots) et Philipotte Centre (20 lots) et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention des autorisations.

Madame DELEPINE et Monsieur DENOT entrent en séance.

2022/50 : Lotissements Philipotte : Dénomination de rues

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions des collégiens,

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Environnement du 29 juin 2022,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement des lotissements de Philipotte il sera nécessaire de dénommer trois nouvelles voies

Considérant que la municipalité a souhaité s'engager dans une démarche visant à solliciter le label Ville en poésie et a choisi d'associer les collégiens à la dénomination des noms de voies

Considérant que la commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Environnement réunie le 29 juin dernier a proposé de retenir parmi les propositions des collégiens :

Rue des mots passants, et les noms d'auteurs suivants : Pierre Corneille, Ella Balaert, Louise Labé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- DE DENOMMER

La voie de desserte interne du lotissement philipotte centre : rue des mots passants

La voie en impasse allant de la rue des pinsons vers la voie verte : impasse Pierre Corneille

La voie de desserte du lotissement philipotte sud : rue Ella Balaert, sous réserve de l'accord de l'auteure, en cas de refus la voie serait dénommée rue Louise Labé

2022/51 : Projet de construction de logements « Rance Habitat » rue des fossés/ rue de brée : Convention

Vu le projet de construction de 12 logements de la société La Rance rue des fossés/rue de Brée sur une partie de la parcelle AD 418 (partie Ouest de l'ex école maternelle)

Vu l'avis favorable des Commissions Aménagement du Territoire, Urbanisme et Environnement et Finances

Considérant que La Rance sollicite la signature d'une convention prévoyant le cautionnement par la Commune de Pontorson des emprunts nécessaires à la réalisation de cette opération, la cession du terrain pour la somme de 5 000€ par logement, l'exonération de taxe d'aménagement (taxe non vigueur actuellement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

Toutefois, l'engagement du conseil municipal sur le prix de vente est suspendu à l'avis de France domaines.

2022/52 : Aménagement du quartier de la gare : Convention fonds friches entre la Commune de Pontorson, l'établissement public foncier Normandie et la Région Normandie

Vu le projet d'aménagement du secteur gare,

Vu le projet de convention proposé par l'établissement public foncier Normandie

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux communaux et finances

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal et de l'espace situé entre la rue du docteur Tizon et la rue Bailleul et suite aux demandes de portage adressées à l'établissement public foncier Normandie sur ces secteurs, il est prévu de conclure une convention avec la Région et l'EPF Normandie dans le cadre de la politique de résorption des friches en Normandie

Considérant que la Convention porte sur les études nécessaires à la démolition des biens situés sur les parcelles AK 95, AK 96, AH 262, AH 040,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention fonds friches proposée par l'établissement public foncier Normandie.

L'enveloppe maximale des études est estimée à 70 000€ HT, la prise en charge serait la suivante, sous réserve de sa validation en juillet par les instances de la Région :

- 37,5% du montant HT à la charge de la Région
- 42,5% du montant HT à la charge de l'EPFN
- 20% du montant HT à la charge de la Commune

2022/53 : Aménagement du quartier de la gare : Appel à projet FEDER « Aménagement et requalification des espaces publics urbains »

VU la délibération 2021/13 portant sur les autorisations de programme crédits de paiements,

VU le projet de pôle d'échanges multimodal de Pontorson et notamment son plan de financement prévisionnel,

VU l'appel à projets relatif à « l'Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » dans le cadre du programme opérationnel 2021 – 227 FEDER FSE + FTJ Normandie.

VU l'avis favorable de la commission des finances du 29 juin 2022

CONSIDERANT que l'étude urbaine dans le cadre de la requalification du quartier de la gare est en cours de finalisation et a permis de définir un préprogramme indispensable à la formalisation des besoins et des attentes que ce soit dans le cadre du projet du Pôle d'Echanges Multimodal ou sur les espaces proches de celui-ci et notamment sur les liaisons avec les services, les rues commerçantes, les zones d'habitats, les espaces de loisirs

CONSIDERANT que la maîtrise d'œuvre dans le cadre du Pôle d'Echanges Multimodal va entamer l'Avant-Projet,

M. BICHON entre en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet du Pôle d'Echanges Multimodal
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de répondre à l'appel à projets relatif à « l'Aménagement et requalification d'espaces publics urbains » dans le cadre du programme opérationnel 2021 – 227 FEDER FSE + FTJ Normandie.

2022/54 : Attribution de subventions aux associations

Vu les avis des commissions éducation/jeunesse/sports, affaires sociales, culture/évènementiel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ATTRIBUE les subventions suivantes aux associations (conformément au tableau annexé)

2022/55 : Décision modificative

Considérant que le centre hospitalier de l'Estran ne peut plus assurer le transport du linge des services scolaires et périscolaires lavés à la blanchisserie inter hospitalière, qu'il a été décidé de poursuivre néanmoins la convention de nettoyage du linge avec la blanchisserie inter hospitalière, le transport serait assuré par les agents des services techniques par conséquent l'achat d'une remorque sera potentiellement nécessaire

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

-DECIDE de modifier le budget principal de la façon suivante

Compte 2182- fonction 20 : + 4000 €

Opération 220009 locaux rue de Brée : - 4 000 €.

2022/56 : Comptabilité : Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 développée

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 8 juin 2022

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M 57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et comptes publics locaux,

Que l'instruction M 57 est la seule instruction intégrant depuis 2018 les dernières dispositions normatives examinées par le conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP),

Qu'une généralisation de l'instruction M 57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024,

Qu'en application de la loi 2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57

Qu'il apparait pertinent pour la Commune de Pontorson d'adopter la nomenclature M57 développée au 1/01/2023

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'appliquer l'instruction budgétaire M57 développée par nature à compter du 1er janvier 2023

2022/57 : Tarif de vente Mat Candélabre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- FIXE à 2 500 €/unité le prix de vente des mats de candélabres.

M. GROMELLON sort de séance

2022/58 : Garantie d'emprunt : OGEC Notre Dame
Vu la demande de l'OGEC Notre Dame sollicitant le cautionnement d'une partie du prêt que l'association va contracter auprès de la caisse de crédit mutuel Maine Anjou et Basse Normandie afin de permettre la réalisation de travaux dans l'école Notre Dame,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 juin 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- DECIDE de cautionner les engagements de l'association OGEC NOTRE DAME DE PONTORSON auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie à concurrence de 100 000€. (50% de l'emprunt de 200 000 € souscrit par l'OGEC Notre Dame).

Caractéristiques du prêt souscrit par l'OGEC Notre Dame
Montant : 200 000 €
Durée : 180 mois
Taux : 1,55%

2022/59 : DÉNOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE
Vu la fusion des écoles du chat perché et Louis Pergaud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- DÉCIDE de dénommer l'école maternelle et élémentaire publique de Pontorson :
GROUPE SCOLAIRE LE CHAT PERCHÉ-LOUIS PERGAUD à compter de la rentrée 2022

2022/60 : Demande de subvention de l'association les amis du souvenir et de la liberté
Vu la demande de l'association des amis du souvenir et de la liberté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- ACCORDE à l'association pour l'organisation de la venue de l'orchestre de la Légion étrangère le 6 juin dernier une subvention de 1 500€

2022/61 : Remboursement location Madame SORRE
Vu la demande de Madame Sylvie SORRE d'un remboursement suite à une annulation de la location de la salle des fêtes de Cormeray

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- ACCEPTE de rembourser à Madame Sylvie SORRE la somme de 50 €

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE PONTORSON (Manche)

André-Jean BELLOIR

Maire de Pontorson